

Rencontre en ligne Pro Enfance du mercredi 22 mai 2024 de 10h30 à 12h00

Municipalisation des structures d'accueil : enjeux et défis

Avec la participation de Madame Montefusco Lechenne, cheffe du service de la petite enfance de la Ville de Lancy, et Monsieur Bertrand Martinelli, chef de service de la petite enfance et répondant opérationnel du Réseau-L de la Ville de Lausanne.

Proposer des places d'accueil en suffisance, de qualité et accessibles financièrement pour les familles est un défi rencontré par beaucoup de communes romandes. Outre la question de la création de places, les collectivités publiques sont confrontées à celle de la gouvernance de ce secteur, qu'elles subventionnent. Afin de renforcer le dispositif communal en faveur de l'enfance et proposer davantage de places aux familles, certaines communes font le choix de municipaliser les structures présentes sur leur territoire.

La rencontre en ligne proposée par Pro Enfance présente deux processus de municipalisation différents : le processus lausannois et celui de la Ville de Lancy. Elle offre un regard croisé sur la manière dont ces processus se sont déroulés et les raisons inhérentes à leur développement. Elle propose de questionner le fonctionnement, les atouts, ainsi que les obstacles et les enjeux rencontrés par ce type de gouvernance.

La Ville de Lausanne, a toujours été très active dans le développement de l'accueil extrafamilial. C'est en 1949 que la première garderie y est municipalisée, dans le quartier de Bellevaux. Depuis, la Ville de Lausanne développe une politique publique d'envergure concernant l'accueil extrafamilial pré et parascolaire. Le Réseau-L est aujourd'hui composé de structures privées subventionnées et de structures municipales pour l'accueil préscolaire et les 1P et 2P, alors que les lieux d'accueil parascolaire de la 3P à 8P sont entièrement municipalisés.

A Lancy, le choix a été fait de municipaliser l'ensemble des structures dès septembre 2022. L'idée qui sous tendait cette réforme était que l'accès à une place d'accueil était un droit et qu'il était du ressort du service public de le concrétiser. Un bilan de la municipalisation des structures a été fait en novembre 2023.